

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 264

2 février 2015

SOMMAIRE

2M Invest S.à r.l.	12627	German Care Services Enterprise S.à r.l.	12631
Association for Chinese Lawyers in Europe, A.s.b.l.	12627	Giraffa SICAV-SIF	12632
CBRE Global Investors Luxembourg AIFM S.à r.l.	12659	Good Finance S.A.	12646
European Financial Group EFG-S.A.	12628	G. Pieters (Lux) S.à r.l.	12629
Fashion Development S.A.	12629	G. Pieters (Lux) S.à r.l.	12630
Fassaden Hahn & Co A.G.	12629	Grand City Properties S.A.	12643
Fidedif S.à r.l.	12627	Grand City Properties S.A.	12631
Fiedler & Sander G.m.b.H.	12630	G.S.E. International S.A.	12632
Firebird Mongolia Holdings II S.à r.l.	12629	Mayfair Estates S.A.	12649
Folea S.A. SICAV-FIS I	12628	Mayfair Estates S.A., SPF	12649
Food Service Group S.A.	12630	Netzaberg Luxembourg SPS 7 S.à r.l.	12633
Fox International Channels Europe Luxembourg S.à r.l.	12627	Petroengineering S.A.	12656
Fox International Europe Luxembourg S.C.S.	12628	Pfizer PFE Ireland Holdco S.À R.L.	12636
Fruit - M.C.G. S.A.	12628	Rosewood Investments S.A.	12633
Galion Luxembourg S.à r.l.	12631	S.I. Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	12653
GARBE Logistic Management Company S.à r.l.	12632	SS&C Technologies Holdings Europe	12655
GDL IMOVEST S.A.	12632	Zenos S.A.	12626
Genesis Real Estate Luxembourg S.A.	12647	Zenos S.A.	12626
Gentherm Luxembourg I	12631	Zenos S.A.	12626
German Care Services Enterprise S.à r.l.	12630	Ziglione Participations Luxembourg S.A.	12627
		Zigolo	12626
		Zuang Immobilière II SA	12626

Zenos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 157.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014209781/9.

(140233594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Zenos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 157.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014209782/9.

(140233595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Zenos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 157.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014209783/9.

(140233596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Zenos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 157.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014209784/9.

(140233597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Zigolo, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 115.419.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014209786/9.

(140233827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Zuang Immobilière II SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 90.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014209787/9.

(140234130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Ziglione Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 59, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 112.490.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014209785/10.

(140234235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

2M Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 171.809.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014209788/10.

(140233727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Fidedif S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 190.666.

Les statuts coordonnés au 11 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015001521/11.

(150000635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Fox International Channels Europe Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 104.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fox International Channels Europe Luxembourg S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015001514/11.

(150000506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Association for Chinese Lawyers in Europe, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-7240 Bereldange, 81, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg F 9.377.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Shaohui Zhang
Mandataire

Référence de publication: 2015000022/12.

(140235546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Fox International Europe Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fox International Europe Luxembourg S.C.S.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015001515/11.

(150000511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

European Financial Group EFG-S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 51.432.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 16 décembre 2014, nomme rétroactivement à la date du 21 août 2013, M. Emmanuel Bussetil demeurant professionnellement au 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

European Financial Group EFG S.A.

Référence de publication: 2015001499/13.

(150000853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Folea S.A. SICAV-FIS I, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 152.741.

Extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique du 15 décembre 2014

L'actionnaire unique accepte la démission de Monsieur François Georges de son poste d'administrateur avec effet au 21 novembre 2014.

L'Actionnaire Unique nomme Monsieur Patrick GOERGEN, avec adresse professionnelle 291 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au poste d'administrateur avec effet au 30 Décembre 2014 pour une durée indéterminée sous réserve de l'accord de la CSSF.

FIDUPAR

Référence de publication: 2015001510/14.

(150000483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Fruit - M.C.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 178.562.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 28 novembre 2014

Est nommé administrateur son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019, Monsieur Davide LEVI, administrateur de société, demeurant au 38, rue Catherine Segurane, F-06300 Nice.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Référence de publication: 2015001516/16.

(150000570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

G. Pieters (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 24, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 156.702.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015001534/10.

(150000939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Fassaden Hahn & Co A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5531 Remich, 16A, route de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 92.954.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015001518/10.

(150000494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Firebird Mongolia Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 165.400.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance

Les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 15 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Pour Firebird Mongolia Holdings II S.à r.l.

Référence de publication: 2015001507/14.

(150000611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Fashion Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 134.806.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme FASHION DEVELOPMENT SA qui s'est tenue extraordinairement en date du 12 décembre 2014 que:

1) Le mandat de Monsieur Guy Ludovissy, avec adresse professionnelle au L-2324 Luxembourg, 6 avenue Pescatore, en tant que Administrateur de la société a été reconduit, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

2) Le mandat de Madame Catherine Manry, avec adresse professionnelle au L-2418 Luxembourg, 5 rue de la Reine, en tant que Administrateur de la société a été reconduit, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

3) Le mandat de Madame Pascale Larrivière, avec adresse professionnelle a F-06250 Mougins, 16 impasse de l'avenue des Chênes, en tant que Administrateur de la société a été reconduit, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

4) MBC Auditors Limited, ayant son siège social à WX1U 7GB Londres, 64 Baker Street, a été nommé en tant que Commissaire aux Comptes de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Référence de publication: 2015001506/20.

(150001052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

G. Pieters (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 24, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 156.702.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015001535/10.

(150000940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

German Care Services Entreprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 155.688.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner avec effet immédiat de mes fonctions de gérant de catégorie B de votre société.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Laurent MULLER.

Référence de publication: 2015001542/10.

(150000956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Fiedler & Sander G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6830 Berbourg, Neie Wee.

R.C.S. Luxembourg B 61.290.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/01/2015.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2015001524/12.

(150001185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Food Service Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.990.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société Food Service Group S.A. en date du 29 décembre 2014 que:

1. La liquidation de la Société a été clôturée;

2. Les livres et documents de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans au siège social de la société Theatre Directorship Services Alpha S.à r.l. situé actuellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

3. Un pouvoir spécial a été accordé à VP Services, après l'expiration de son mandat de liquidateur, afin de payer n'importe quelle dette restante, signer et envoyer les déclarations de revenus qui doivent être déposées auprès de l'Administration Fiscale et de distribuer aux actionnaires tout solde restant sur le compte bancaire de la société après réception des derniers bulletins d'imposition à émettre par l' Administration Fiscale du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2015.

VP Services

Référence de publication: 2015001530/22.

(150000999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Grand City Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 165.560.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2014.

Référence de publication: 2015001550/10.

(150001186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

German Care Services Entreprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 155.688.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner avec effet immédiat de mes fonctions de gérant de catégorie B de votre société.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Frédéric MULLER.

Référence de publication: 2015001543/10.

(150000956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Gentherm Luxembourg I, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 191.251.

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société au 39, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015001541/13.

(150000980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Galion Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 137.628.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

La liquidation de la Société, décidée par acte du notaire Joseph Elvinger en date du 28 décembre 2012, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 30 décembre 2014.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société Amicorp Luxembourg S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49731 et ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ou un tel autre siège que Amicorp Luxembourg S.A. puisse occuper.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Amicorp Luxembourg S.A.

Mandataire

Représentée par M. Julien François

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015001538/21.

(150000593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

G.S.E. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 139.964.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015001537/9.

(150000744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Giraffa SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 182.053.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014

Le conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Théo LIMPACH avec effet au 5 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2015001544/11.

(150000753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

GDL IMOVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 110.369.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 23 décembre 2014

La liquidation de la société GDL IMOVEST S.A. (en liquidation) est clôturée.

L'Assemblée Générale décide que les livres et documents sociaux seront conservés, pendant cinq ans, au 4 A+E Mayrischstrooss, L-8528 Colpach-Haut par les soins de Monsieur Mario NOZZA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 5 janvier 2015.

Pour GDL IMOVEST S.A. (en liquidation)

Référence de publication: 2015001558/15.

(150001238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

GARBE Logistic Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 129.795.

zu vorgenannter Firma teilen wir Ihnen mit, dass sich die Firmenadresse geändert hat:

In Übereinstimmung mit Artikel 3 Satz 2 der Satzung der Gesellschaft BESCHLIEBT der Geschäftsführerrat am 10.07.2014, die derzeitige Adresse des Gesellschaftssitzes (44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg) innerhalb der Gemeinde Luxembourg-Stadt mit sofortiger Wirkung auf

9, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg

zu verlegen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 02. Januar 2014.

Pour avis conforme

Bodo Demisch

Geschäftsführer

Référence de publication: 2015001556/19.

(150000515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Netzaberg Luxembourg SPS 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 133.291.

—
 Veuillez noter que l'associé Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à.r.l ainsi que le gérant unique Cyan S.à.r.l. ont leur son siège social au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Pour Netzaberg Luxembourg SPS 7 S.à.r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014206081/14.

(140230631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Rosewood Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 179.397.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first of December.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of the company ROSEWOOD INVESTMENTS S.A., having its registered office at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 179.397 (NIN 2013 2215 287),

incorporated by deed of the undersigned notary on the 2nd of August 2013, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2407 of September 30, 2013,

having a corporate capital of one hundred twenty thousand Euro (EUR 120.000.-), represented by twelve thousand (12.000) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The company has been put into liquidation by deed of the undersigned notary on December 19, 2014, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr. Rob SONNENSCHNEIN, director, residing professionally at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel,

who appoints himself as scrutineer and who elects as secretary Mrs. Anja PAULISSEN, private employee, residing professionally at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

The board having thus been formed, the Chairman states and asks the notary to enact:

The extraordinary general meeting, being held under private seal on December 29, 2014, after having taken notice of the report of the liquidator, has named as auditor-controller the company ZIMMER & PARTNERS S.A., having its registered office at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 151.507.

A copy of the said report of the liquidator established on December 29, 2014, after having been signed "ne varietur" by all the members of the meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Approval of the liquidator's report.
- 2.- Approval of the auditor-controller's report.
- 3.- Discharge to the directors and to the statutory auditor.
- 4.- Discharge given to the liquidator and to the auditor-controller to the liquidation.
- 5.- Final closure of the liquidation.
- 6.- Way the current assets will be put at the disposal of the shareholders.
- 7.- Indication of the place where the books and records will be kept for five (5) years.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; the said attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting, having taken notice of the report by the auditor-controller, approves the report of the liquidator and the liquidation accounts.

Second resolution

The meeting approves the report of the auditor-controller.

A copy of the said report, after signature "ne varietur" by the persons attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the directors and the statutory auditor of the company for the execution of their mandate.

Fourth resolution

The meeting gives full discharge to the liquidator and to the auditor-controller for the execution of their mandates.

Fifth resolution

The meeting pronounces the closing of the liquidation.

Sixth resolution

The assets of the company, after deduction of all liquidation fees and expenses, will be divided between the shareholders according to their participation in the share capital.

Seventh resolution

The Meeting decides that the accounts and other documents of the company will remain deposited for a period of five years at least at the former registered office of the company, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who doesn't be present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un décembre.

Pardevant Nous Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme ROSEWOOD INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 179.397 (NIN 2013 2215 287),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 août 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2407 du 30 septembre 2013,

ayant un capital social de cent vingt mille Euros (EUR 120.000.-), représenté par douze mille (12.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-) chacune.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 19 décembre 2014, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel,

qui se nomme lui-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Madame Anja PAULISSEN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

L'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 29 décembre 2014, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur, la société anonyme ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Une copie dudit rapport du liquidateur établi en date du 29 décembre 2014, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et du notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Approbation du rapport du liquidateur.
- 2.- Approbation du rapport du commissaire-vérificateur.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4.- Décharge donnée au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation pour leur mandat respectif.
- 5.- Clôture finale de la liquidation.
- 6.- Mode de transmission aux actionnaires des avoirs de la société.
- 7.- Désignation de l'endroit où les livres et les documents sociaux seront conservés pendant cinq (5) ans.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation.

Une copie dudit rapport, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être enregistrée avec lui.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Sixième résolution

Le solde des avoirs de la société, après déduction de tous frais et dépens, sera réparti entre les actionnaires au prorata de leur participation au capital.

Septième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. SONNENSCHNEIN, A. PAULISSEN, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 janvier 2015. Relation: GAC/2015/57. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003378/161.

(150003014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Pfizer PFE Ireland Holdco S.À R.L., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue JF Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 193.316.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of December.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE SARL having its registered office at 51 Av JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 93997, represented by Me Sonia BELLAMINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 5, 2014.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The above named person represented as stated hereabove, has declared its intention to incorporate by the present deed a "société à responsabilité limitée" and to draw up the articles of association of it as follows:

Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby established a "société à responsabilité limitée" which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on unipersonal limited liability companies as well as by the present articles of association.

Art. 2. The denomination of the company is "PFIZER PFE IRELAND HOLDCO S.À R.L."

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is established for an unlimited period of time.

Art. 6. The bankruptcy or the insolvency of the sole participant or, as the case may be, of one of the participants do not trigger the dissolution of the company.

Title II. - Capital - Parts

Art. 7. The corporate capital of the company is set at TWENTY THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 20,000.-) divided into TWENTY THOUSAND (20,000) parts having a par value of ONE U.S. DOLLAR (USD 1.-) each.

The issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

The Board of Managers may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the company as issue premiums on the issue and sale of its parts, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.

Art. 8. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfers of parts inter vivos to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters pertaining to transfers of parts, reference is made to Articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Art. 9. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights the participant in question as well as its heirs and representatives or entitled persons and creditors of the participant have to refer to the financial statements and, if there is more than one participant, to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by a board of managers comprising at least three members, whether participants or not, who are appointed for an unlimited period of time by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants, which may at any time remove them.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

The office of a manager shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the company, or
- he ceases by virtue of any provision of the law to be a manager or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- he is removed from office by resolution of the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

Insofar as the law allows, every present or former manager of the company shall be indemnified out of the assets of the company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a manager.

Art. 11. The board of managers may elect from among its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two managers so request.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

The board of managers shall validly resolve on any matters if a majority of its members are present or represented.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Art. 12. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the sole participant or, as the case may be, to the general meeting of participants, fall within the competence of the board of managers.

Art. 13. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the board of managers unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to article 14 of the present articles of association.

Art. 14. The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more persons, who need not be selected from its own members. If selected from its own members, he will be called General Manager. If not, he will be called managing director.

It may also commit the management of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether participants or not.

Art. 15. Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers, represented by its chairman or by the manager delegated for this purpose.

Title IV. - General meeting of participants

Art. 16. If there is only one participant, the sole participant shall exercise at general meetings duly held in Luxembourg all the powers vested in the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting duly held in Luxembourg, or in case such a general meeting cannot be held for any reason, by written consultation at the initiative of the management. A participant shall be entitled to cast one vote for each ONE U.S. DOLLAR (USD 1.-) in share capital (parts) possessed or represented by such participant, and no decision shall be deemed to be validly taken unless it has been adopted by the participants possessing or representing more than fifty per cent (50%) of the present or represented share capital (parts) of the company.

General meetings of participants shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 17. The financial year of the company starts on the 1st of December and ends on the last day of November of each year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of formation of the company and shall terminate on November 30th, 2015.

Art. 18.

A) Financial statements and Annual dividend

Each year on the last day of November an inventory of the assets and the liabilities of the company together with a balance sheet and a profit and loss account will be set up.

The revenues of the company, deduction made of general expenses and charges, amortisation and provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) out of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the sole participant or of the general meeting of participants, as the case may be.

B) Interim dividends

The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up no later

than 30 days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficiently distributable profits exist.

Title VI. - Liquidation - Dissolution

Art. 19. In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the sole participant or, as the case may be, by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Title VII. - Varia

Art. 20. The parties refer to the Law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto for all matters not provided for in the present articles of association.

Subscription

The articles of association having thus been established, the appearing party, declares to subscribe the whole capital as follows:

PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE SARL 20,000 parts

The TWENTY THOUSAND (20,000) parts have been fully paid up to the amount of ONE U.S. DOLLAR (USD 1.-) per part by a contribution in cash of TWENTY THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 20,000.-).

As a result the amount of TWENTY THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 20,000.-) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Costs and Valuation

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately € 1,200.

Extraordinary general meeting

After the articles of association have thus been drawn up, the above named participant has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1. The registered office of the company is fixed at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg
2. The number of managers (gérants) of the company is fixed at three (3).
3. The following are appointed managers (gérants) of the company:
 - Mr. Jean-Pol LEBLON, born in Lodelinsart on February 25, 1956, professionally residing at 51 avenue JK Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - Mr. Christophe PLANTEGENET, born in Wassy on October 16, 1970, professionally residing at 51 avenue JK Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - Mr. André PETRUNOFF, born in New-York (USA), on April 13, 1962, professionally residing at 150 East 42nd Street, New York 10017.

The managers are appointed for an unlimited period of time, unless they previously resign or are revoked.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the french version:

L'an deux mille quatorze, le neuf décembre,

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu

PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE SARL, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 93.997, représentée par Me Sonia BELLAMINE, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est «PFIZER PFE IRELAND HOLDCO S.À R.L.»

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite ou l'insolvabilité de l'associé unique ou de l'un des associés selon les cas, ne mettent pas fin à la société.

Titre II. Capital- Parts

Art. 7. Le capital social est fixé à VINGT MILLE U.S. DOLLARS (USD 20.000.-) représenté par VINGT MILLE (20.000) parts d'une valeur nominale de UN U.S. DOLLAR (USD 1,-) chacune.

Le capital social de la société pourra être augmenté ou réduit suivant les règles légales en vigueur au Luxembourg.

Le collège de gérance pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le collège de gérance pour compenser des moins values réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou toute autre distribution.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Pour l'exercice de leurs droits, l'associé en question, ainsi que ses héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers, doivent s'en rapporter aux inventaires sociaux et, s'il y a plusieurs associés, aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Administration

Art. 10. La société est administrée par un collège de gérance composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour une période indéterminée par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés, et qui sont révocables par eux à tout moment.

Le nombre des gérants, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés.

Le poste de gérant sera vacant si:

- il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste de gérant, ou
- il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- il est révoqué par une résolution de l'associé unique, ou, le cas échéant, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant.

Art. 11. Le collège de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Le collège de gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux gérants le demandent.

Toutes les réunions du collège de gérance se tiendront à Luxembourg.

Le collège de gérance ne délibère valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions signées par tous les membres du collège de gérance ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du collège de gérance dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

En outre, tout membre du collège de gérance prenant part aux délibérations dudit collège par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du collège de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent à cette réunion aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour de la réunion.

Si la résolution est prise par voie téléphonique, elle sera considérée comme prise à Luxembourg si l'appel téléphonique est initié du Luxembourg.

Art. 12. Le collège de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'associé unique ou, selon les cas, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du collège de gérance.

Art. 13. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le collège de gérance conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 14. Le collège de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à une ou plusieurs personnes, qui ne doivent pas nécessairement être membres du collège de gérance. Si le mandataire est choisi au sein de ses membres, il prendra la qualification de gérant-délégué. S'il n'a pas été élu en son sein, il sera qualifié de directeur chargé de la gestion journalière.

Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale des activités à un ou plusieurs gérants, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du collège de gérance ou associés.

Art. 15. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le collège de gérance, représenté par son président ou par le gérant délégué à cet effet.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 16. Pour le cas où il n'y a qu'un associé unique, celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues au Luxembourg, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Toutes ces décisions seront écrites et consignées dans un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale dûment tenue au Luxembourg, ou, si cette assemblée générale ne peut être tenue pour quelque raison que ce soit, par consultation écrite à l'initiative de la gérance. L'associé aura le droit d'exprimer un vote pour toute part de UN U.S. DOLLAR (USD 1.-) du capital social détenu par lui ou représenté par lui et, aucune décision ne sera valablement prise que pour autant qu'elle aura été adoptée par des associés représentant ou détenant plus de la moitié (50%) du capital social présent ou représenté de la société.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. Année comptable - Profits - Réserves

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre de chaque année, sauf en ce qui concerne le premier exercice qui commencera au jour de la constitution de la société et s'achèvera le 30 novembre 2015.

Art. 18.

A) Comptes sociaux et dividende annuel

Chaque année au dernier jour de novembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que la réserve légale a atteint le dixième (10%) du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon les cas.

B) Dividendes intérimaires

Le conseil de gérance est autorisé à procéder, autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, uniquement sous le respect des deux conditions suivantes: le conseil de gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur base des comptes intérimaires préparés au plus tard trente jours avant la date dudit conseil de gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas avoir été audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Titre VI. Liquidation - Dissolution

Art. 19. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Titre VII. Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription

Les statuts ayant été établis, la comparante déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE SARL 20.000 parts

Les VINGT MILLE (20.000) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de UN U.S. DOLLAR (USD 1.00) par part par un apport en numéraire de VINGT MILLE U.S. DOLLARS (USD 20.000.-).

Le montant de VINGT MILLE U.S. DOLLARS (USD 20.000.-) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Evaluation et frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à € 1.200.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

2. Le nombre de gérants est fixé à trois (3).

3. Ont été élus gérants de la société:

- Monsieur Jean-Pol LEBLON, né à Lodelinsart, le 25 février 1956, demeurant professionnellement au 51 avenue JK Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Monsieur Christophe PLANTEGENET, né à Wassy, le 16 octobre 1970, demeurant professionnellement au 51 avenue JK Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Monsieur André PETRUNOFF, né à New-York (USA), le 13 avril 1962, demeurant professionnellement au 150 East 42nd Street, New York 10017.

Les gérants sont nommés pour une période indéterminée à moins qu'ils n'aient préalablement démissionné ou qu'ils n'aient été révoqués.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: Sonia Bellamine, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 16 décembre 2014. LAC / 2014 / 60399. Reçu 75.-€

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003341/363.

(150002463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Grand City Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 165.560.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of December,

Before the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary residing at 101, Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

The Board of Directors of Grand City Properties S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register on 23 December 2011 under number B 165.560, incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary resident in Luxembourg, on 16 December 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 287, p.13745 on 2 February 2012. The articles of association of the Company have last been amended pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX on 12 December 2014, and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

here represented by Philipp Mössner, professionally residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of Grand City Properties S.A. pursuant to a resolution of the board of directors taken on 15 December 2014.

An excerpt of the minutes of said board resolution, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxyholder of the appearing person, acting in the aforementioned capacity, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

1) Grand City Properties S.A. (hereinafter the "Company") was incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary resident in Luxembourg, on 16 December 2011, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register on 23 December 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 287, p.13745 on 2 February 2012. The articles of association of the Company have last been amended pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX on 12 December 2013, and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) According to article 5.1 of the articles of association, the issued share capital of the Company is currently set at eleven million seven hundred and seventeen thousand three hundred and fifty euro and thirty cents (EUR 11,717,350.30), divided into one hundred and seventeen million one hundred and seventy three thousand five hundred and three (117,173,503) shares having a par value of 0.10 each, all of which are fully paid up.

3) Pursuant to article 5.2 of the articles of association, the authorized share capital is set at twenty million euro (EUR 20,000,000) and the board of directors is authorised to issue shares within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed with such issue without reserving a preferential subscription right for the existing shareholders.

4) The Company issued EUR 150,000,000 1.5% convertible bonds due 2019 on 24 February 2014 and EUR 125,000,000 1.5% convertible bonds due 2019 on 19 June 2014 (the "Series C Bonds"). The Company has received two conversion notices from holders of the Series C Bonds from Joh. Berenberg, Gossler and Co. KG dated 15 December 2014, one notice in respect of the conversion of 70 Series C Bonds with an aggregate principal amount of EUR 7,000,000 and the

other notice in respect of the conversion of 31 Series C Bonds with an aggregate principal amount of EUR 3,100,000 each with a conversion price of EUR 9.7226 (the "Conversion Notices").

5) In its resolutions dated 15 December 2014, the board of directors of the Company has decided to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and three thousand eight hundred and eighty one euro and seventy cents (EUR 103,881.70) so as to raise it from its current amount of eleven million seven hundred and seventeen thousand three hundred and fifty euro and thirty cents (EUR 11,717,350.30) to eleven million eight hundred and twenty one thousand two hundred and thirty two euro (11,821,232) through the issuance of one million thirty eight thousand eight hundred and seventeen (1,038,817) new shares of the Company with a par value of ten cents (EUR 0.10).

In accordance with article 5.2 of the articles of association, the board of directors has decided to suppress the preferential right of subscription of the existing shareholders in relation to this capital increase.

6) The newly issued shares have been issued for an aggregate price of ten million one hundred thousand euro (EUR 10,100,000) by the conversion of the 101 Series C Bonds with an aggregate principal amount of EUR 10,100,000 (made sufficiently and comprehensively known to the board by the Conversion Notices), so that out of the amount of ten million one hundred thousand euro (EUR 10,100,000), one hundred and three thousand eight hundred and eighty one euro and seventy cents (EUR 103,881.70) is allotted to the corporate share capital of the Company and the amount of nine million nine hundred and ninety six thousand and one hundred and eighteen euro and thirty cents (EUR 9,996,118.30) is allotted to the share premium account. The supporting documents of the conversion have been produced to the undersigned notary.

As a consequence of the aforementioned capital increase, the first paragraph of article 5.1 of the articles of association shall be amended, which shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The subscribed capital of the Company is fixed at eleven million eight hundred and twenty one thousand two hundred and thirty two euro (11,821,232) represented by one hundred and eighteen million two hundred and twelve thousand three hundred and twenty (118,212,320) shares of a par value of ten cents (0.10 EUR) each.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 4,500.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le seize décembre,

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant au 101, Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Le Conseil d'Administration de Grand City Properties S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 23 décembre 2011 sous le numéro B 165.560, constituée suivant un acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, le 16 décembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 287, p.13745, du 2 février 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX le 12 décembre 2014, et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

Représenté ici par Philipp Mössner, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de représentant du conseil d'administration de Grand City Properties S.A. en vertu d'une résolution du conseil d'administration prise le 15 décembre 2014.

Un extrait du procès-verbal dudit conseil d'administration, paraphé «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le mandataire de la personne comparante, agissant en la capacité susmentionnée, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

1) Grand City Properties S.A. (ci-après la «Société») a été constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'un acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, le 16 décembre 2011 et enregistré auprès le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 23 décembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 287, p.13745, du 2 février 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière

fois suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX le 12 décembre 2014, et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Conformément à l'article 5.1 des statuts, le capital émis de la Société est actuellement fixé à onze millions sept cent dix-sept mille trois cent cinquante euros et trente cents (11.717.350,30 EUR), divisé en cent dix-sept millions cent soixante-treize mille cinq cent trois (117.173.503) actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune, toutes entièrement libérées.

3) En vertu de l'article 5.2 des statuts, le capital autorisé est fixé à vingt millions d'euros (20.000.000 EUR) et le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions endéans les limites du capital autorisé, au profit des personnes et dans les conditions qu'il jugera appropriées, et spécifiquement de procéder à cette émission sans réserver un droit préférentiel aux actionnaires existant.

4) La Société a émis 150.000.000 EUR 1,5% obligations convertibles en 2019 le 24 février 2014 et 125.000.000 EUR 1,5% obligations convertibles en 2019 le 19 juin 2014 (les «Obligations de Série C»). La Société a reçu deux avis de conversion des détenteurs des Obligations de Séries C de Joh. Berenberg, Gossler and Co. KG datés du 15 décembre 2014, un avis relatif à la conversion des 70 Obligations Séries C d'un montant principal de 7.000.000 EUR et l'autre avis relatif à la conversion des 31 Obligations Séries C d'un montant principal de 3.100.000 EUR chacune avec un prix de conversion de 9,7226 EUR (les "Avis de Conversion").

5) Dans les résolutions datées du 15 décembre 2014, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent trois mille huit cent quatre-vingt-un euros et soixante-dix cents (103.881,70 EUR) de manière à le faire passer de son montant actuel de onze millions sept cent dix-sept mille trois cent cinquante euros et trente cents (11.717.350,30 EUR) à onze millions huit cent vingt et un mille deux cent trente-deux euros (11.821.232) par l'émission d'un million trente-huit mille huit cent dix-sept (1.038.817) nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0.10 EUR).

Conformément à l'article 5.2 des statuts, le conseil d'administration a décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existant dans le cadre de l'augmentation de capital.

6) Les actions nouvelles ont été émises pour un prix global de dix millions cent mille euros (10.100.000 EUR) par la conversion de 101 Obligations Séries C d'un montant principal de 10.100.000 EUR (portée à la connaissance de façon suffisante et complète du conseil par les Avis de Conversion), de telle sorte que du montant de dix millions cent mille euros (10.100.000 EUR), cent trois mille huit cent quatre-vingt-un euros et soixante-dix cents (103.881,70 EUR) sont alloués au capital social de la Société et le montant de neuf millions neuf cent quatre-vingt-seize mille cent dix-huit euros et trente centimes (9.996.118,30 EUR) est alloué au compte de prime d'émission. Les documents relatifs à la conversion des obligations en actions ont été présentés au notaire soussigné.

En conséquence de l'augmentation de capital susmentionnée, le premier paragraphe de l'article 5.1 des statuts est modifié, lequel se lit désormais comme suit:

« **5.1.** Le capital souscrit de la Société est fixé à onze millions huit cent vingt et un mille deux cent trente-deux euros (11.821.232 EUR) représenté par cent dix-huit millions deux cent douze mille trois cent vingt (118.212.320) actions d'une valeur de dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunération et charges de quelque forme que ce soit incombant à la Société et chargés à raison du présent acte sont évalués à EUR 4.500.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. MÖSSNER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60767. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001549/149.

(150000860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Good Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 137.986.

DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen, on the eighteenth day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mrs Madame Moira Di Antonio, residing at 102, Via M. Iachini, 64015 Nereto (TE), Italy,
"the principal"

here represented by Mr Umberto CERASI, "licencié en droit", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle,
L-1653 Luxembourg,

"the proxyholder"

by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The principal, represented as stated hereabove, declares and requests the notary to act:

1. That the company Good Finance S.A., herein referred to as "the Company", société anonyme having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B137986, was incorporated on 9 April 2008 by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1208 of 19 May 2008.

2. That the share capital of the Company amounts to EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) divided into 310 (three hundred and ten) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, entirely paid-up.

3. That the principal is the sole owner of all the shares representing the subscribed capital of the Company.

4. That the principal, as sole shareholder, hereby expressly declares that she is proceeding to the dissolution of the Company with immediate effect.

5. That the activity of the Company has ceased, that the principal, as sole shareholder, takes over all the assets of the Company and that as liquidator she will pay off all the liabilities; so that the liquidation of the Company is done and closed.

6. That the principal grants discharge to the directors and to the statutory auditor of the Company.

7. That the proxyholder or the notary may proceed to the cancellation of the shares register of the Company.

8. That all the books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of CF Corporate Services, R.C.S. Luxembourg B165872.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above named principal, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the principal and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the principal, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Moira Di Antonio, demeurant au 102, Via M. Iachini, 64015 Nereto (TE), Italie,

«la mandante»

ici représentée par Monsieur Umberto CERASI, licencié en droit, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

«le mandataire»

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La mandante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société Good Finance S.A., ci-après la «Société», société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B137986, a été constituée le 9 avril 2008 suivant acte reçu par Maître

Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1208 du 19 mai 2008.

2. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que la mandante est propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la Société.

4. Que la mandante, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que l'activité de la Société a cessé; que la mandante, en tant qu'actionnaire unique, est investie de tout l'actif et, qu'en tant que liquidateur, elle s'engage à régler tout le passif, de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

6. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

7. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

8. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services, R.C.S. Luxembourg B165872.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la mandante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la mandante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la mandante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, le notaire, la présente minute.

Signé: Umberto CERASI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 décembre 2014. Relation GRE/2014/5236. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015001547/80.

(150000463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Genesis Real Estate Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 153.919.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of the month of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr Mathieu VILLAUME, manager, born on October 4th, 1976 in Paris (France) (Grand Duchy of Luxembourg), residing in L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté (Grand Duchy of Luxembourg), and

here represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the public limited company ("société anonyme") "GENESIS REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A.", established and having its registered office in L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 153919, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary then residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on June 22, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1601 of August 06, 2010;

2) That the corporate capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), divided into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred euro (100 EUR) each;

3) That the appearing party, represented as said before, has successively become the owner of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder");

4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the Articles and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

9) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment.

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately eight hundred Euros (EUR 800.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

After reading the present deed to the Proxy-holder, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Mathieu VILLAUME, administrateur de sociétés, né le 4 octobre 1976 à Paris (France) avec adresse professionnelle au 41, avenue de la Liberté, L-19331 Luxembourg,

ici représentée par Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (la "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "GENESIS REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A.", établie et ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153.919., (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire alors de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), le 22 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1601 du 06 août 2010;

2) Que le capital social est fixé à trente-et-un mille Euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent (100 EUR) chacune;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en

outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture du présent acte à la Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2014. LAC/2014/62687. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 05 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001561/112.

(150000487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

**Mayfair Estates S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Mayfair Estates S.A.)**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 172.063.

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «MAYFAIR ESTATES S.A.», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.063, constituée par-devant le notaire soussigné, notaire de résidence à Diekirch, suivant acte reçu le 2 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2762 du 14 novembre 2012, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (la "Société").

L'assemblée a été déclarée ouverte à 17h30 heures sous la présidence de Julien Granger, titulaire d'un master en droit, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Axel Butaije, titulaire master en sciences économiques et de gestion, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Nadia Corvisier, titulaire d'un BTS en comptabilité, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation que la Société prendra la forme d'une Société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007;

2. Modification de l'article 1 des statuts afin de changer la dénomination sociale de «MAYFAIR ESTATES S.A.» en «MAYFAIR ESTATES S.A., SPF»;

3. Modification de l'article 21 des statuts;

4. Modification de l'article 4 des statuts concernant l'objet social de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. «La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

La société ne peut avoir aucune activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La société est soumise au respect de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF».

5. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate que la société prendra la forme d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de «MAYFAIR ESTATES S.A.» en «MAYFAIR ESTATES S.A., SPF» et modifier l'article 1 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. «Il est formé une société anonyme qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée et telle que complétée par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

La Société aura la dénomination "MAYFAIR ESTATES S.A., SPF".

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 21 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 21. «La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société concernant l'objet social.

Cet article aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. «La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

La société ne peut avoir aucune activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La société est soumise au respect de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des personnes comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, et qu'à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux Membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Follows the English version of the preceding text:

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of December.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "MAYFAIR ESTATES S.A.", a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.063, incorporated following a deed of the undersigned notary, notary residing in Diekirch, of October 2nd, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2762 of November 14th, 2012, and (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation.

The meeting was declared open at 5:30 p.m. by Julien Granger, holding a master in law, with professional address in 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg in the chair.

The chairman appointed as secretary Axel Butaije, holding a master of business administration, with professional address in 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Nadia Corvisier, holding a diploma in accounting, with professional address in 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Statement that the company will take the form of a family estate management company «société de gestion de patrimoine familial (SPF)» as defined by the law of 11 May 2007;

2. Change of the name of the Company from "MAYFAIR ESTATES S.A." into "MAYFAIR ESTATES S.A., SPF", and subsequent amendment of Article 1 of the articles of incorporation;

3. Amendment of article 21 of the articles of incorporation;

4. Amendment of article 4 of the articles of incorporation concerning the object of the company to read as follows:

Art. 4. "The object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realisation of financial assets, as set out in the article 2 of the law of 11 May 2007 relative to the establishment of a family asset management company ("SPF").

The Company can not have any commercial activity.

Financial assets within the meaning of this law are understood to mean:

(i) financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements and

(ii) cash and holdings of any nature whatsoever held on an account.

The SPF is authorised to hold a participating interest in a company only if it does not involve itself in the management of such company.

The Company is submitted to the law of 11 May 2007 relative to the establishment of a family asset management companies (law of 11 May 2007 relative to the establishment of a family asset management company ("SPF")."

5. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting makes the statement that the company will take the form a family estate management company «société de gestion de patrimoine familial (SPF)» as defined by the law of 11 May 2007.:

Second resolution

The general meeting resolves to change the name of the Company from "MAYFAIR ESTATES S.A." into "MAYFAIR ESTATES S.A., SPF", and to amend consequently article 1 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

Art. 1. "There is formed a company in the form of a "société anonyme" which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended and as completed by the law of May 11th, 2007 concerning the family asset management company (société de gestion de patrimoine familial (SPF for short), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

The Company will have the name "MAYFAIR ESTATES S.A., SPF" (société de gestion de patrimoine familial) (SPF for short)."

Third resolution

The general meeting resolves to amend Article 21 of the Articles of Incorporation so that it shall read as follows:

Art. 21. "As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it and the law of the 11 May 2007 concerning the family asset management company "société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

Fourth resolution

The general meeting resolves to amend article 4 of the articles of incorporation concerning the purpose of the company, as follows:

Art. 4. "The object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realisation of financial assets, as set out in the article 2 of the law of 11 May 2007 relative to the establishment of a family asset management company ("SPF").

The Company can not have any commercial activity.

Financial assets within the meaning of this law are understood to mean:

- (i) financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements and
- (ii) cash and holdings of any nature whatsoever held on an account.

The SPF is authorised to hold a participating interest in a company only if it does not involve itself in the management of such company.

The Company is submitted to the law of 11 May 2007 relative to the establishment of a family asset management companies (law of 11 May 2007 relative to the establishment of a family asset management company ("SPF")."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 6:00 p.m. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by a English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the Members of the Bureau, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: J. GRANGER, A. BUTAIJE, N. CORVISIER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 19 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16496. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001022/195.

(150000303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

S.I. Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 118.530.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of December;

In front of Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "S.I. Holdings (Luxembourg) S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118.530 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Me Martine SCHAEFFER, notary then residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in place of Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 31 July 2006, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1845 dated 3 October 2006 and lastly amended by a deed enacted by a deed enacted by the officiating notary 9 December 2013, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 865 dated 4 April 2014.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, Sirius International Insurance Corporation, a company incorporated under the laws of Sweden, having its registered office at 57B, Birger Jarlgatan, SE-11396, Stockholm, Sweden, registered under number 516401-8136 (the "Sole Shareholder" or "Contributor"),

here represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 11 December 2014.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 175,460 (one hundred seventy-five thousand four hundred sixty) ordinary shares with a nominal value of SEK 1 (one Swedish Krona) each and the 105,517,712 (one hundred five million five hundred seventeen thousand seven hundred twelve) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of SEK 1 (one Swedish Krona) each of the Company, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Amendment of the articles of association of the Company to remove the reference to "one year STIBOR" and replace with a reference to "six month STIBOR";
3. Approval of the subsequent amendment of the Company's articles of association in order to reflect the foregoing resolution; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to

deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period

Second resolution:

It is resolved that the Company's articles of association be amended and that the reference to "one year STIBOR" in the sixth paragraph of article 20 of the articles of association of the Company be removed and replaced with a reference to "sixth month STIBOR" (with retrospective effect as and from 25 January 2013), and also that the articles of the Company be subsequently amended to reflect this change.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statement and resolution and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the sixth paragraph of article 20 of the articles of association, in order to read as follows:

" Art. 20. (sixth paragraph). Each MRPS entitles the Sole Shareholder to a preferential and cumulative annual dividend at the annual rate of six month STIBOR plus a margin of 1.875% over the nominal value of said MRPS (the "Preferred Dividend").

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred euros (EUR 900.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le douzième jour de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «S.I. Holdings (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.530 (la «Société»), constituée suivant acte notarié par Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors résidant à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHT-GEN, notaire alors résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 31 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1845 du 3 octobre 2006 et modifié en dernier lieu suivant acte notarié par le notaire instrumentant, le 9 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 865 du 4 avril 2014.

A COMPARU:

L'associé unique de la Société, Sirius International Insurance Corporation, une société constituée selon le droit suédois, ayant son siège social au 57B, Birger Jarlsgatan, SE-11396, Stockholm, Suède, enregistrée sous le numéro 516401-8136 (l'«Associé Unique» ou l'«Apporteur»),

ici représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 décembre 2014.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'enregistrer comme suit:

I.- Que les 175.460 (cent soixante-quinze mille quatre cent soixante) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 1 SEK (une couronne suédoise) chacune et les 105.517.712 (cent-cinq millions cinq-cents dix-sept mille sept cent douze) parts sociales préférentielles avec rachat obligatoire («mandatory redeemable preferred shares») d'une valeur nominale de 1 SEK (une couronne suédoise) de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé par avance.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Modification des statuts de la Société afin de supprimer la référence à «STIBOR un an», et la remplacer par «STIBOR six mois»;
4. Approbation de la modification subséquente des statuts de la Société afin de refléter le résolution ci-dessus; et
5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé de modifier des statuts de la Société afin de supprimer la référence à «STIBOR un an» au sixième paragraphe de l'article 20 de statuts de la Société, et la remplacer par «STIBOR six mois» (avec effet rétroactif depuis le 25 janvier 2013), et également de la modification subséquente des statuts de la Société afin d'y refléter cette modification.

Troisième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, il est décidé de modifier le sixième paragraphe de l'article 20 des statuts de la Société, afin de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 20. (sixième paragraphe).** Chaque MRPS donne droit à l'Associé Unique à un dividende annuel préférentiel et cumulatif au taux annuel du STIBOR six mois plus une marge de 1,875% sur la valeur nominale de ladite MRPS (le «Dividende Préférentiel»).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2014. LAC/2014/61089. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003385/137.

(150003079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

SS&C Technologies Holdings Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.061.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000637/9.

(140235357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Petroengineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 148.470.

In the year two thousand fourteen,
on the nineteenth day of December.

Before the undersigned Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher.

Was held

an Extraordinary General Meeting of shareholders of "Petroengineering S.A.", a société anonyme, having its registered office in L-1855 Luxembourg, 35A, Avenue John F Kennedy, registered on the register of trade in Luxembourg under the section B and the number 148470, constituted by a deed of the notary Gérard LECUIT, on September 18, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 2081 of 22 October 2009 and which statutes were modified for last time on October 23rd, 2009, published in the Memorial C number 2357 of December 3rd, 2009.

The meeting was opened by Marie Elodie FESSAGUET, with professional address in Luxembourg,
being in the chair,

who appointed as secretary Isabelle LOCKMAN, with professional address in Luxembourg, The meeting elected as scrutineer Philippe KAUFFMAN, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Abolition of the nominal value of the one hundred thousand three hundred and twenty (100.320) existing shares.
2. Reduction of the subscribed capital by eight million six hundred thirty two thousand EURO (8.632.000.- EUR) to bring it from its present amount of ten million thirty two thousand euros (10.032.000.-€) to one million four hundred thousand euros (1.400.000.- EUR), by refunding to the shareholder the amount of three million three hundred and thirty two thousand euros (3,332,000.- €) and with exemption to the sole shareholder to release the part not released from the one hundred thousand and three hundred twenty (100.320) shares only released up to 47,169 %.
3. Replacement of one hundred thousand three hundred and twenty (100.320) existing shares with non-nominal value by fourteen thousand (14.000) shares with a nominal value of hundred euro (100.-€) by shares.
4. Adoption of any other necessary measure for the realization of the points in the agenda proposed by the board of directors.
5. Modification of article 5 of the articles of association accordingly.
6. Miscellaneous.

II. The shareholder present or represented, the proxy holder of the represented shareholder and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholder, the proxy holder of the represented shareholder, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxy of the represented shareholder will also remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance list that all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to cancel the nominal value of ONE HUNDRED THOUSAND THREE HUNDRED AND TWENTY (100.320) existing shares.

Second resolution

The sole shareholder resolves to reduce the share capital by an amount of eight millions six hundred and thirty two thousand euros (8.632.000.-€) so as to bring the corporate capital from its present amount of ten millions and thirty two thousand euros (10.032.000.-€) to one million four hundred thousand euros (1.400.000.-€), by refunding the shareholder the amount of three millions three hundred and thirty two thousand euros (3,332,000.-€) and with exemption to the shareholder to release the part not released from the one hundred thousand three hundred and twenty (100,320) shares released only up to 47,169 %.

The exemption can be made only by observing the prescriptions of the article 69, the 3rd paragraph of the company law.

Third resolution

The sole shareholder resolves to replace the one hundred thousand three hundred and twenty (100.320) existing shares without nominal value by fourteen thousand (14.000) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

Fourth resolution

Following the preceding resolutions, the sole shareholder grants power to the board of directors to fix the modalities of the reduction of the nominal value of the former shares and to achieve the others acts with the aim to realise the proceeding decisions.

Fifth resolution

The general meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5. (First paragraph).** The subscribed capital of the corporation is fixed at one million four hundred thousand euros (1.400.000.- EUR) represented by fourteen thousand (14.000) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable approximately four thousand five hundred euro (4.500.- EUR).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze,

Le dix-neuf décembre,

Par-devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée "PETROENGINEERING S.A.", ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 35A, Avenue John F Kennedy, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 148470 société constituée par acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 septembre 2009, publié au Mémorial C numéro 2081 du 22 octobre 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 23 octobre 2009, publié au Mémorial C numéro 2357 du 3 décembre 2009.

L'assemblée est présidée par Marie Elodie FESSAGUET de résidence professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Isabelle LOCKMAN de résidence professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Philippe KAUFFMAN de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

- 1 Suppression de la désignation de la valeur nominale des cent mille trois cent vingt (100.320) actions existantes.
- 2 Réduction du capital social à concurrence d'un montant de huit million six cent trente-deux mille euros (8.632.000 €), pour le ramener de son montant actuel de dix million trente-deux mille euros (10.032 000.- €) à un million quatre cent mille euros (1.400.000.-€), par remboursement à l'actionnaire d'un montant de trois million trois cent trente-deux mille euros (3.332.000.- €) et avec dispense à l'actionnaire de libérer la partie non libérée des cent mille trois cent vingt (100.320) actions libérées seulement à concurrence de 47,169 %.
- 3 Remplacement des cent mille trois cent vingt (100.320) actions existantes sans désignation de valeur nominale par quatorze mille (14.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- €) par actions.
- 4 Adoption de toute autre mesure nécessaire pour la réalisation des points à l'ordre du jour proposé par le Conseil d'Administration.
- 5 Modification subséquente de l'article 5 alinéa premier des statuts.
- 6 Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par l'actionnaire présent, le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des cent mille trois cent vingt (100.320) actions existantes.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de huit millions six cent trente-deux mille (8.632.000 €), pour le ramener de son montant actuel de dix millions trente-deux mille euros (10.032 000.- €) à un million quatre cent mille euros (1.400.000.-€), par remboursement à l'actionnaire unique d'un montant de trois millions trois cent trente deux mille (3.332.000.- €) et avec dispense à l'actionnaire de libérer la partie non libérée des cent mille trois cent vingt (100.320) actions libérées seulement à concurrence de 47,169 %

La dispense ne pourra intervenir qu'en observant les prescriptions de l'article 69, 3^{ème} alinéa de la loi sur les sociétés.

Troisième résolution:

L'actionnaire unique décide de remplacer les cent mille et trois cent vingt (100.320) actions existantes sans désignation de valeur nominale par quatorze mille (14.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- €) par actions.

Quatrième résolution

A la suite de la résolution qui précède, pouvoir est donné au conseil d'administration en vue de fixer les modalités de réduction du montant nominal des actions anciennes, et d'accomplir les autres actes en vue de la réalisation des décisions qui précèdent.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (premier paragraphe). Le capital souscrit de la société est fixé à un million quatre cent mille euros (1.400.000.- €), représenté par quatorze mille actions (14.000) d'une valeur nominale de cent euros (100.- €) chacune.

Frais:

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ quatre mille cinq cents euros (4.500.- €)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. E. Fessaguet, I. Lockman, Ph. Kaufman et J. Castel.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2014. Relation: GRE/2014/5308. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur ff. (signé): Pierret.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 2 janvier 2015.

J. Castel

Le notaire

Référence de publication: 2015001066/156.

(150000107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

CBRE Global Investors Luxembourg AIFM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 185.786.

In the year two thousand fourteen, on the first day of December.

Before us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

CBRE Global Investors Europe B.V., a private company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) governed by the laws of the Netherlands, having a share capital of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) with registered office at Schiphol Boulevard 281, 1118 BH Schiphol, the Netherlands and registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce under number 27160813 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Paul Zaremba, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 1, 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of CBRE Global Investors Luxembourg AIFM S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of two hundred seventy six thousand nine hundred euro (EUR 276,900.-), with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 24 March 2014, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations and not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have never been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To amend the article 2 relating to the corporate object of the Company to read as follows:

2.1 The purpose of the Company is the administration and management of one or more alternative investment fund (s) ("AIFs"), in particular of CBRE Global Investors Open-Ended Funds S.C.A. SICAV-SIF, a partnership limited by shares organised as an investment company with variable capital, specialized investment fund, in accordance with and within the limitations set forth by chapter 16, Article 125-2 of the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as amended (the "UCI Law") and the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers (the "AIFM Law").

In this context, the Company may also act as statutory manager (gérant) of the AIFs in accordance with the Company Law.

2.2 The Company shall carry out any activities connected with the management and marketing of the AIFs.

In accordance with the AIFM Law, the Company, as alternative investment fund manager ("AIFM"), will perform investment management functions with regards to the AIFs as follows:

- a) portfolio management;
- b) risk management.

The Company may additionally perform in the course of the collective management of the AIFs the following other functions:

- a) administration:
 - i. legal and fund management accounting services;
 - ii. customer inquiries;
 - iii. valuation and pricing, including tax returns;
 - iv. regulatory compliance monitoring;
 - v. maintenance of unit-/shareholder register;
 - vi. distribution of income;
 - vii. unit/shares issues and redemptions;
 - viii. contract settlements, including certificate dispatch;
 - ix. record keeping;
- b) marketing;

c) activities related to the assets of AIFs, namely services necessary to meet the fiduciary duties of the Company as AIFM, facilities management, real estate administration activities, advice to undertakings on capital structure, industrial strategy and related matters, advice and services relating to mergers and the purchase of undertakings and other services

connected to the management of the AIFs and the companies and other assets in which they have invested. The Company may additionally perform marketing functions in the course of the collective management of the AIFs.”;

2 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to amend the corporate object of the Company which shall from now on read as follows:

2.1 The purpose of the Company is the administration and management of one or more alternative investment fund (s) ("AIFs"), in particular of CBRE Global Investors Open-Ended Funds S.C.A. SICAV-SIF, a partnership limited by shares organised as an investment company with variable capital, specialized investment fund, in accordance with and within the limitations set forth by chapter 16, Article 125-2 of the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as amended (the "UCI Law") and the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers (the "AIFM Law").

In this context, the Company may also act as statutory manager (gérant) of the AIFs in accordance with the Company Law.

2.2 The Company shall carry out any activities connected with the management and marketing of the AIFs.

In accordance with the AIFM Law, the Company, as alternative investment fund manager ("AIFM"), will perform investment management functions with regards to the AIFs as follows:

- a) portfolio management;
- b) risk management.

The Company may additionally perform in the course of the collective management of the AIFs the following other functions:

- a) administration:
 - i. legal and fund management accounting services;
 - ii. customer inquiries;
 - iii. valuation and pricing, including tax returns;
 - iv. regulatory compliance monitoring;
 - v. maintenance of unit-/shareholder register;
 - vi. distribution of income;
 - vii. unit/shares issues and redemptions;
 - viii. contract settlements, including certificate dispatch;
 - ix. record keeping;
- b) marketing;

c) activities related to the assets of AIFs, namely services necessary to meet the fiduciary duties of the Company as AIFM, facilities management, real estate administration activities, advice to undertakings on capital structure, industrial strategy and related matters, advice and services relating to mergers and the purchase of undertakings and other services connected to the management of the AIFs and the companies and other assets in which they have invested. The Company may additionally perform marketing functions in the course of the collective management of the AIFs.”;

Second resolution

The Shareholder resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above items of the agenda.

The articles of incorporation of the Company shall forthwith read as follows:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "CBRE Global Investors Luxembourg AIFM S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Company Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the administration and management of one or more alternative investment fund (s) ("AIFs"), in accordance with and within the limitations set forth by chapter 16, Article 125-2 of the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as amended (the "UCI Law") and the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers (the "AIFM Law").

In this context, the Company may also act as statutory manager (gérant) of the AIFs in accordance with the Company Law.

2.2 The Company shall carry out any activities connected with the management and marketing of the AIFs.

In accordance with the AIFM Law, the Company, as alternative investment fund manager ("AIFM"), will perform investment management functions with regards to the AIFs as follows:

- a) portfolio management;
- b) risk management.

The Company may additionally perform in the course of the collective management of the AIFs the following other functions:

- a) administration:
 - i. legal and fund management accounting services;
 - ii. customer inquiries;
 - iii. valuation and pricing, including tax returns;
 - iv. regulatory compliance monitoring;
 - v. maintenance of unit-/shareholder register;
 - vi. distribution of income;
 - vii. unit/shares issues and redemptions;
 - viii. contract settlements, including certificate dispatch;
 - ix. record keeping;
- b) marketing;
- c) activities related to the assets of AIFs, namely services necessary to meet the fiduciary duties of the Company as AIFM, facilities management, real estate administration activities, advice to undertakings on capital structure, industrial strategy and related matters, advice and services relating to mergers and the purchase of undertakings and other services connected to the management of the AIFs and the companies and other assets in which they have invested.

2.3 The Company may provide services in Luxembourg and abroad and may for that purpose establish representative offices and/or branches.

2.4 The Company may also administer its own assets on an ancillary basis and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes as well as any other activity authorized under all applicable laws remaining within the limitations set forth by chapter 16 of the UCI Law and as applicable the AIFM Law.

2.5 The Company shall not have any industrial activity, shall not maintain any commercial establishment open to the public.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at two hundred and seventy-six thousand nine hundred euro (EUR 276,900.-), represented by two hundred seventy-six thousand nine hundred (276,900) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Company Law.

Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Company Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholder(s) are only validly taken in so far as they are adopted by shareholder(s) holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by a board of managers composed of at least three (3) members.

13.2 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Company Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The managers shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference call or video-conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Company Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Company Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Company Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Company Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first of December 2014.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The two hundred and seventy-six thousand nine hundred shares (276,900) issued have been subscribed by CBRE Global Investors Europe B.V., aforementioned, represented as stated above.

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of two hundred and seventy-six thousand nine hundred euro (EUR 276,900.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of two hundred and seventy-six thousand nine hundred euro (EUR 276,900.-) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - (i) Eric BINON, born in Liège, Belgium on 17 March 1977, residing professionally at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - (ii) Andre DE KONING, born in Nieuwegein, the Netherlands on 18 November 1971, residing professionally at Schiphol Boulevard 281, 1118 BH, Schiphol, the Netherlands;
 - (iii) Daniel LAURENCIN, born in Bastogne, Belgium on 8 October 1969, residing professionally at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - (iv) William ROWSON, born in Louth, United Kingdom on 30 June 1963, residing professionally at Third Floor, One New Change, London EC4M 9AF, United Kingdom.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier jour du mois de décembre.

Par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

a comparu:

CBRE Global Investors Europe B.V., une société régie par le droit néerlandais, ayant un capital social de vingt mille euros (EUR 20.000,-) avec son siège social au Schiphol Boulevard 281, 1118 BH Schiphol, Pays-Bas et immatriculée au Registre du Commerce de la Chambre du Commerce sous le numéro 27160813 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Paul Zaremba, avocat, résidant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 1^{er} décembre 2014.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de CBRE Global Investors Luxembourg AIFM S.à. r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de deux cent soixante-seize mille neuf cent euros (EUR 276.900,-), dont le siège social est au 26-28 rue Edward Steichen, 40 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 26 septembre 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification de l'objet social de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

La Société a pour objet l'administration et la gestion de fonds d'investissement alternatifs (les «FIAs»), en conformité et dans la limite des dispositions du chapitre 16, article 125-2 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «Loi OPC») et la loi du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «Loi AIFM»).

Dans ce cadre, la Société peut également agir en tant que gérant des FIAs conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

La Société se chargera de toutes les activités en rapport avec la gestion et la promotion des FIAs.

Conformément à la Loi AIFM, la Société, en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs exercera les fonctions suivantes de gestion des investissements:

- gestion du portefeuille;
- gestion des risques.

La Société pourra également exercer à titre complémentaire les autres fonctions suivantes dans le cadre de la gestion collective des FIAs:

- a) administration:
 - i) services juridiques et de gestion comptable du fonds;
 - ii) demandes de renseignements des clients;
 - iii) Evaluation du portefeuille et détermination de la valeur des parts, y compris les aspects fiscaux;
 - iv) contrôle du respect des dispositions réglementaires;
 - v) tenue du registre des porteurs de parts/d'actions;
 - vi) répartition des revenus;
 - vii) Emissions et rachats de parts/d'actions;
 - viii) règlement des contrats, y compris envoi des certificats;
 - ix) enregistrement et conservation des opérations;
- b) commercialisation;

c) les activités liées aux actifs des FIAs, à savoir l'exécution des services nécessaires pour que soient remplis les devoirs fiduciaires du gestionnaire, et assurés la gestion des infrastructures, les activités d'administration des immeubles, le conseil aux entreprises concernant la structure du capital, la stratégie industrielle et les questions connexes, le conseil et les services concernant les fusions et les acquisitions, et d'autres services liés à la gestion des FIAs et des sociétés et autres actifs dans lesquels ils ont investi. 2.3 La Société peut fournir des services au Luxembourg et à l'étranger et peut à cette fin constituer des bureaux de représentation et/ou succursales.

La Société peut également gérer ses propres avoirs à titre accessoire et effectuer toutes les opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet social ainsi que toute autre activité autorisée par la loi applicable dans les limites fixées au chapitre 16 de la Loi OPC et par la Loi AIFM.

La Société ne doit avoir aucune activité industrielle et ne doit pas maintenir d'établissement commercial ouvert au public.

2 Modification des statuts de la Société afin de refléter les points portés à l'ordre du jour ci-dessus;

3 Divers.

a requis du notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de modifier l'objet social de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«La Société a pour objet l'administration et la gestion de fonds d'investissement alternatifs (les «FIAs»), conformité et dans la limite des dispositions du chapitre 16, article 125-2 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux

organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «Loi OPC») et la loi du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «Loi AIFM»).

Dans ce cadre, la Société peut également agir en tant que gérant des FIAs conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

La Société se chargera de toutes les activités en rapport avec la gestion et la promotion des FIAs.

Conformément à la Loi AIFM, la Société, en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs exercera les fonctions suivantes de gestion des investissements:

- gestion du portefeuille;
- gestion des risques.

La Société pourra également exercer à titre complémentaire les autres fonctions suivantes dans le cadre de la gestion collective des FIAs:

- a) administration:
 - i) services juridiques et de gestion comptable du fonds;
 - ii) demandes de renseignements des clients;
 - iii) Evaluation du portefeuille et détermination de la valeur des parts, y compris les aspects fiscaux;
 - iv) contrôle du respect des dispositions réglementaires;
 - v) tenue du registre des porteurs de parts/d'actions;
 - vi) répartition des revenus;
 - vii) Emissions et rachats de parts/d'actions;
 - viii) règlement des contrats, y compris envoi des certificats;
 - ix) enregistrement et conservation des opérations;
- b) commercialisation;

c) les activités liées aux actifs des FIAs, à savoir l'exécution des services nécessaires pour que soient remplis les devoirs fiduciaires du gestionnaire, et assure la gestion des infrastructures, les activités d'administration des immeubles, le conseil aux entreprises concernant la structure du capital, la stratégie industrielle et les questions connexes, le conseil et les services concernant les fusions et les acquisitions, et d'autres services liés à la gestion des FIAs et des sociétés et autres actifs dans lesquels ils ont investi. La Société peut fournir des services au Luxembourg et à l'étranger et peut à cette fin constituer des bureaux de représentation et/ou succursales.

La Société peut également gérer ses propres avoirs à titre accessoire et effectuer toutes les opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet social ainsi que toute autre activité autorisée par la loi applicable dans les limites fixées au chapitre 16 de la Loi OPC et par la Loi AIFM.

La Société ne doit avoir aucune activité industrielle et ne doit pas maintenir d'établissement commercial ouvert au public.»

Seconde résolution

L'Associé a décidé de refondre intégralement les statuts de la Société afin de refléter les points de l'ordre du jour ci-dessus.

Les statuts de la Société seront dorénavant rédigés comme suit:

A. Nom - Objet - Purée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «CBRE Global Investors Luxembourg AIFM S.à. r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2 Objet.

2.1 La Société a pour objet l'administration et la gestion de fonds d'investissement alternatifs (les «FIAs»), conformément et dans la limite des dispositions du chapitre 16, article 125-2 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «Loi OPC») et la loi du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «Loi AIFM»).

Dans ce cadre, la Société peut également agir en tant que gérant des FIAs conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

2.2 La Société se chargera de toutes les activités en rapport avec la gestion et la promotion des FIAs.

Conformément à la Loi AIFM, la Société, en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs exercera les fonctions suivantes de gestion des investissements

- a) gestion du portefeuille;
- b) gestion des risques.

La Société pourra également exercer a titre complémentaire les autres fonctions suivantes dans le cadre de la gestion collective des FIAs:

a) administration:

- i) services juridiques et de gestion comptable du fonds;
- ii) demandes de renseignements des clients;
- iii) évaluation du portefeuille et détermination de la valeur des parts, y compris les aspects fiscaux;
- iv) contrôle du respect des dispositions réglementaires;
- v) tenue du registre des porteurs de parts/d'actions;
- vi) répartition des revenus;
- vii) émissions et rachats de parts/d'actions;
- viii) règlement des contrats, y compris envoi des certificats;
- ix) enregistrement et conservation des opérations;

b) commercialisation;

c) les activités liées aux actifs des FIAs, à savoir l'exécution des services nécessaires pour que soient remplis les devoirs fiduciaires du gestionnaire, et assurés la gestion des infrastructures, les activités d'administration des immeubles, le conseil aux entreprises concernant la structure du capital, la stratégie industrielle et les questions connexes, le conseil et les services concernant les fusions et les acquisitions, et d'autres services liés à la gestion des FIAs et des sociétés et autres actifs dans lesquels ils ont investi.

2.3 La Société peut fournir des services au Luxembourg et à l'étranger et peut à cette fin constituer des bureaux de représentation et/ou succursales.

2.4 La Société peut également gérer ses propres avoirs a titre accessoire et effectuer toutes les opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet social ainsi que toute autre activité autorisée par la loi applicable dans les limites fixées au chapitre 16 de la Loi OPC et par la Loi AIFM.

2.5 La Société ne doit avoir aucune activité industrielle et ne doit pas maintenir d'établissement commercial ouvert au public.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute a tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société a son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixe a deux cent soixante-seize mille neuf cents euros (EUR 276.900), représenté par deux cent soixante-seize mille neuf cents (276.900) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société ou il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi de 1915. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférées à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession a, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants a une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi de 1915 et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la loi, les décisions collectives de(s) associé(s) de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par un/des associé(s) détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec la même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois (3) membres.

13.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi de 1915 ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Les gérants sont nommés et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnés dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance - procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires.

L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier Janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi de 1915 et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi de 1915 ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi de 1915 et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les deux cent soixante-seize mille neuf cents (276.900) parts sociales émises ont été souscrites par CBRE Global Investors Europe B.V., susmentionnée.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de deux cent soixante-seize mille neuf cents euros (EUR 276.900) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de deux cent soixante-seize mille neuf cents euros (EUR 276.900) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille huit cents euros (EUR 1.800).

Résolutions des associés

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérant pour une durée illimitée:

(i) Eric BINON, né le 17 mars 1977 à Liège, Belgique, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

(ii) André DE KONING, né le 18 Novembre 1971 à Nieuwegein, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au Schiphol Boulevard 281, 1118 BH Schiphol, Pays-Bas;

(iii) Daniel LAURENCIN, né le 8 Octobre 1968 à Bastogne, Belgique, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

(iv) William ROWSON, né le 30 juin 1963 à Louth, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au Troisième Etage, One New Change, EC4M 9AF, Londres, Royaume-Uni.

Dont acte, fait et passe à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, lédit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passe à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. Zaremba, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 8 décembre 2014. REM/2014/2661. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015002124/754.

(150001516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.